
Conférence régionale des élus de Montréal

Mémoire sur le document

**« Vers un nouveau contrat social
pour l'égalité entre les femmes et les hommes »**

par le

Comité Femmes et développement régional

Décembre 2004

Vos interlocuteurs

La **Conférence régionale des élus de Montréal** est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional de son territoire. Elle a pour mandat de favoriser le développement de l'île de Montréal par le biais de la concertation.

Sa mission s'articule autour de trois axes, ainsi la CRÉ de Montréal est :

- un partenaire d'influence où les élus et les leaders socio-économiques de la région se mobilisent et agissent solidairement pour développer l'île de Montréal;
- un carrefour qui met en réseau les leaders montréalais dans le but de faire valoir les intérêts et spécificités de la région de Montréal;
- un acteur visionnaire, vigilant et proactif qui suscite des réflexions et des actions concrètes en réponse aux défis régionaux, aux besoins et aux attentes des citoyennes et citoyens.

Le **Comité Femmes et développement régional** est un comité de la CRÉ de Montréal. Il a pour mission de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'île de Montréal en les encourageant à participer pleinement à leur développement économique, culturel, social et politique. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et de favoriser la présence paritaire des femmes et des hommes aux instances locales et régionales de développement.

Depuis sa création, le comité *Femmes et développement régional* travaille à favoriser la participation des femmes tant à l'intérieur des instances mêmes de la CRÉ de Montréal qu'à celles de ses partenaires en développement local et régional. Ce comité rassemble depuis près de six ans des représentantes des milieux suivants : communautaire, privé, syndical, municipal, public et parapublic.

Introduction

Le dernier avis du Conseil du statut de la femme (CSF) intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* propose de redéfinir « autrement », et le plus largement possible, le concept de l'égalité entre les femmes et les hommes du Québec. Pour ce faire, il met de l'avant, dans un premier temps, une stratégie gouvernementale repensée dans laquelle trois approches d'intervention sont recommandées. Dans un deuxième temps, l'avis du Conseil privilégie et présente sept orientations et vingt-cinq axes d'intervention susceptibles de constituer la base d'une politique gouvernementale d'égalité.

La Conférence régionale des élus de Montréal tient à s'associer étroitement à la réflexion stimulante à laquelle le convie le document gouvernemental. La Conférence y voit une occasion unique d'échanger et de débattre autour des valeurs essentielles qui fondent l'identité de la société québécoise. De plus, comme la Conférence régionale des élus de Montréal s'est donnée un rôle incontournable en matière d'amélioration des conditions de vie des Montréalaises, elle s'active à susciter une participation plus engagée des femmes ce qui l'amènera à assumer, avec l'ensemble des acteurs de la société québécoise, sa responsabilité de promotion de l'égalité entre les sexes. En effet, par l'entremise de son comité Femmes et développement régional, la Conférence a initié plusieurs actions pour favoriser une participation accrue des Montréalaises aux instances décisionnelles locales et régionales.

C'est dans ce sens que s'inscrit le présent mémoire. L'essentiel de notre intervention démontre notre engagement et notre responsabilité en matière d'égalité entre les sexes. C'est ainsi qu'au premier chapitre, notre mémoire fait un retour sur certains éléments de contexte qu'il nous apparaît important de mettre en relief. Une fois ces considérations d'ordre plus général mises en forme, le deuxième chapitre commente les approches proposées par le Conseil du statut de la femme dans le document *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*.

Chapitre premier : commentaires généraux

D'entrée de jeu, il nous apparaît important de partager les réflexions qui suivent concernant le calendrier et le processus de consultation ainsi que la nature du document mis de l'avant par le gouvernement.

Un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes ne s'improvise pas et exige des débats, des échanges, de la recherche et de la diffusion d'information. Nous regrettons que les délais entre la réception de l'avis du CSF, son analyse, la rédaction du mémoire et la présentation pour approbation à nos instances aient été si brefs. En effet, nous n'avons pu mener les débats nécessaires qu'exigent les importantes propositions du document de consultation puisque les délais accordés ne nous ont pas permis de franchir toutes les étapes qui nous apparaissent pourtant, encore aujourd'hui, incontournables lorsqu'il est question d'établir un nouveau contrat social.

Par ailleurs, mentionnons également notre étonnement face à la présente démarche puisque nous nous attendions à être consultés sur une politique de condition féminine, la précédente politique *Un avenir à partager* étant échu depuis un an. Or, nous voici conviés, en Commission parlementaire sur un avis du Conseil du statut de la femme portant sur une politique d'égalité entre les femmes et les hommes et sur les approches susceptibles d'en concrétiser l'application. Compte tenu de l'importance et de la nouveauté de cette option, nous aurions apprécié que le gouvernement dissipe les questionnements autour de la préséance d'une politique de condition féminine sur celle portant sur l'égalité ou *vice versa*. Quoi qu'il en soit, la CRÉ de Montréal est honorée de participer à ces débats de société.

1.1 Notes générales sur la signature et les libellés du document de consultation

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude qui veille à la promotion et à la défense des droits des Québécoises. Il informe également la population du Québec sur ces sujets. Depuis sa création en 1973, la qualité de son travail est incontestée. Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est donnée pour reconnaître publiquement son excellente performance. Nous voulons également souligner notre plus haute estime à l'égard de l'expertise démontrée par les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme et leur importante contribution à l'amélioration de la prise en compte des préoccupations et de la place des femmes dans le développement régional. Le Conseil, donc, nous a habitués à une grande qualité dans l'exécution de ses mandats consultatifs.

Aussi, lorsque le CSF met de l'avant les jalons d'une éventuelle politique gouvernementale en matière d'égalité, il nous semble que son mandat s'est enrichi et bonifié de tâches qui, à notre connaissance, reste à ce jour du ressort du Secrétariat à la condition féminine. La CRÉ de Montréal est préoccupée devant cette évolution des mandats des deux organismes et, en ce sens, veut s'assurer que le Conseil du statut de la femme ait l'impartialité voulue pour conseiller le gouvernement sur les importantes questions qui nous réunissent aujourd'hui en Commission parlementaire.

De plus, il serait dommage qu'en étant partie prenante de la conception et de l'élaboration d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil du statut de la femme prive la population québécoise du soutien et de l'éclairage qu'elle est en droit et qu'elle a l'habitude de recevoir de cet organisme.

D'ailleurs, dans le présent document de consultation, nous ne retrouvons pas de recommandations en bonne et due forme. Le document utilise une formulation qui met de l'avant les souhaits et les devoirs susceptibles d'être éventuellement pris en considération par le gouvernement. Cette façon de faire nourrit l'imprécision entourant le rôle qui sera joué par le Conseil du statut de la femme ou par le Secrétariat à la condition féminine en matière de politique d'égalité. Est-ce que la future politique d'égalité sera élaborée par le Secrétariat à la condition féminine ? Ou ce dernier assumera-t-il la responsabilité de la mise au point d'une nouvelle politique de condition féminine ?

Il est regrettable que le document de consultation reste muet sur les instances gouvernementales qui doivent actualiser et mener à terme la politique en matière d'égalité entre les sexes, et qu'il reste tout aussi muet quant au sort réservé à une future politique de condition féminine, pourtant déjà annoncée. À cela, s'ajoute carrément le mutisme entourant les moyens financiers consentis pour réaliser un tel projet. Dans un contexte de rationalisation des finances publiques tel que mis de l'avant dans le document *Briller parmi les meilleurs*, cette préoccupation des membres de la CRÉ de Montréal est loin d'être futile. Aussi, nous jugeons ne pas avoir tout en main pour donner notre consentement éclairé au nouveau contrat social auquel nous invite le Conseil.

1.2 Évolution de la stratégie québécoise

Le document de consultation invite la population québécoise à changer de stratégie en matière d'égalité, alors que du même souffle, et à plusieurs reprises, il nous rappelle que nous sommes les « leaders » en la matière au plan international. Nous comprenons que nous avons des instruments performants et qu'ils ont fait leurs preuves dans l'atteinte d'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. Bien sûr, nous comprenons aussi qu'il nous faut établir de nouveaux objectifs à atteindre, qu'il nous faut utiliser de meilleurs outils et des indicateurs fiables, mais le document de consultation n'explique pas pour autant les raisons motivant un tel changement de stratégie.

Aussi, nous avons été quelque peu étonnés de constater, dans la section 2.1.1 du document de consultation intitulée « Réaffirmer la vision de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit servir d'assise à l'action », que le concept des rapports sociaux de sexes inégaux, qui est et demeure la raison d'être et la raison justificative de la poursuite des actions en matière d'égalité, est à peine évoqué en note en bas de page au lieu d'être la pierre angulaire sur laquelle se bâtit l'argumentaire d'une politique de l'égalité entre les sexes. Ce choix méthodologique a pour conséquence de laisser planer un certain flou quant à la valeur accordée au concept des rapports sociaux inégaux entre les hommes et les femmes et à celui de la discrimination systémique qui en découle.

Pourtant, la CRÉ de Montréal est convaincue que les résultats positifs concernant la place des Québécoises, et la reconnaissance de leur rôle dans la société, ont été atteints précisément parce que les efforts concertés des militantes, des groupes de femmes, ainsi que ceux des grands acteurs socioéconomiques, sans oublier l'État, ont favorisé des lois et des politiques qui, non seulement reconnaissent la discrimination systémique basée sur le sexe qui handicapent les Québécoises, mais qui également agissent pour contrer ce phénomène. D'ailleurs, la création des instances gouvernementales telles que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, sont des réponses apportées à la discrimination systémique des Québécoises. Le document de consultation ne fait pas la preuve que ce phénomène a été éradiqué, bien au contraire.

Ce contexte fait en sorte que nous sommes incapables de nous prononcer clairement sur le nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes assorti de sept grandes orientations. Nous proposons donc trois actions à mener dans l'immédiat pour œuvrer efficacement à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces actions complémentaires assureront le retour d'une politique spécifique, la tenue d'un débat social et une meilleure application d'une mesure efficace pour l'atteinte de résultats tangibles. Nous formulons une première recommandation, de laquelle découleront les autres.

Plutôt qu'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes basé sur une stratégie composée de trois approches (approche spécifique, approche transversale et une approche sociétale), nous recommandons trois actions distinctes :

- a. **L'adoption d'une déclaration de principe par l'Assemblée nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes;**
- b. **La mise en place d'une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes;**
- c. **L'utilisation généralisée de l'analyse différenciée selon les sexes pour toutes les politiques et lois du gouvernement du Québec.**

1.3 L'absence de la population immigrante

La Conférence régionale des élus de Montréal tient à souligner l'importance des bilans et états de situation reproduits dans le document de consultation. Leur description tant des avancées que des obstacles à une réelle égalité entre les Québécoises et les Québécois sont, à tout le moins, un prérequis pour camper le travail qu'il reste à faire en matière d'égalité. En somme, les états de situation ont un impact majeur sur l'évaluation des diverses stratégies qu'il convient d'adopter, et les membres de la CRÉ de Montréal sont d'autant plus préoccupés de constater que les réalités de la population immigrante n'y figurent à peu près pas. C'est presque 10 % (9,9 %) de la population du Québec qui est ainsi rendu pratiquement ignorée.

Aussi, il est regrettable de ne pas avoir d'éclairage soutenu sur les rapports que la population féminine immigrante entretient avec la population masculine immigrante, tout comme il est regrettable d'avoir fait peu de cas des rapports sociaux inégalitaires entre la population immigrante et celle née ici. Il est vrai qu'à Montréal, l'identité de la métropole du Québec se bâtit avec celle de la population immigrante. Plus d'un Montréalais sur quatre est issu de l'immigration et la population immigrante montréalaise est composée presque également de femmes et d'hommes.

Négliger ainsi la réalité et la complexité de la diversité ethnoculturelle du quart de nos concitoyens et concitoyennes et des rapports sociaux entre eux, nous laisse perplexes, d'autant plus que le document de consultation fait lui-même état¹ de la nécessité d'avoir un éclairage sur les variations des pratiques amoureuses et sexuelles des jeunes adultes de diverses communautés. Toutefois, aussi préoccupante que soit cette situation, elle ne fait pas l'objet de recommandation.

Dans le même ordre d'idée, il est étonnant de constater que l'éclairage plus soutenu sur la population féminine immigrée porte sur la question de la pratique des mutilations génitales.

¹ P. 85 du document de consultation

Cet acte de violence criminelle grave et de violation des droits fondamentaux de la personne réclame notre attention et nos ressources ici au Québec, tout comme il nécessite d'interpeller les pays où ces pratiques ont lieu. Cela va de soi et, pour nous, il n'y a aucun compromis à faire, pour l'éradication de cette pratique. Aussi, il est important de bonifier cette recommandation afin qu'une éventuelle politique d'égalité travaille non seulement à soulager les femmes victimes de cette pratique mais contribue à son éradication.

Par ailleurs, tout en appuyant les deux axes d'intervention² qui invitent le gouvernement à faire progresser les questions d'égalité entre les sexes dans un contexte interculturel, la CRÉ de Montréal juge néanmoins qu'une éventuelle politique portant sur l'égalité entre les sexes devra lever le voile sur l'ensemble des conditions de vie de la population immigrante et des rapports sociaux entre les sexes.

Conséquemment, c'est pour pallier cette lacune, et celle également de l'absence de préoccupations portant sur la diversité ethnoculturelle du Québec, que la CRÉ de Montréal recommande que les réalités, les préoccupations et les rapports sociaux différenciés entre les sexes dans la population immigrante soient pris en compte et deviennent partie prenante de la démarche gouvernementale en matière d'égalité.

1.4 Les inégalités entre les Montréalaises et les Montréalais

En premier lieu, nous voulons souligner l'excellent portrait de la situation qui se retrouve en première partie de l'avis du Conseil du statut de la femme, *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Ce portrait montre bien les avancées des femmes dans la société québécoise et les inégalités et obstacles persistants à une réelle égalité de droit et de fait.

Malgré tous les efforts déployés, force est de constater que les écarts entre les femmes et les hommes demeurent, et même s'accroissent dans certains cas. Ainsi, dans une étude statistique³ que nous rendrons publique en janvier 2005, le comité Femmes et développement régional de la Conférence régionale des élus de Montréal dresse un portrait des différences entre les femmes et les hommes, selon les arrondissements de Montréal, tant en terme de revenu, de scolarité, de responsabilité parentale que de santé. Ainsi :

Le revenu total moyen des femmes équivaut à 68 % de celui des hommes. Le revenu total des femmes est de 23 012 \$, celui des hommes est de 33 888 \$, un écart de 10 876 \$. Trois femmes sur cinq se retrouvent dans la catégorie des revenus de moins de 20 000 \$ contre deux hommes sur cinq. Plus les revenus augmentent, plus les hommes sont représentés et, inversement, moins on retrouve de femmes. À peine 5 % des femmes se retrouvent dans la catégorie de revenu de 60 000 \$ et plus, catégorie où les femmes immigrantes sont sous-représentées, alors que 13 % des hommes s'y retrouvent au total dont 11 % de ce nombre d'hommes sont immigrants.

Dans tous les arrondissements, les revenus moyens des hommes sont plus élevés que ceux des femmes. L'écart augmente avec le revenu : ainsi, dans l'arrondissement Westmount, où l'on retrouve les salaires les plus élevés, le revenu total des femmes

² p.88 du document de consultation

³ Conférence régionale des élus de Montréal, Comité Femmes et développement régional, *Des différences et des similitudes Un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001*, novembre 2004

équivalent à 38 % de celui des hommes avec un écart de 73 158 \$, tandis que dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, où l'on retrouve les plus bas salaires, le revenu total des femmes équivaut à 72 %, avec un écart de 3 838 \$.

Les hommes immigrants de Montréal ont comme source de revenu, à plus de 70 %, le revenu d'emploi, contre 62 % chez les femmes. Cette tendance se rapproche de celle de la population montréalaise soit de 73 %. Inversement, les femmes immigrantes puisent leurs ressources financières, beaucoup plus que les hommes, dans les transferts gouvernementaux avec 23 %, ce qui représente le double des hommes.

Le revenu moyen d'emploi des femmes équivaut à 70 % des hommes. Le revenu moyen des femmes est de 25 431 \$, celui des hommes est de 36 338 \$, un écart de 10 907 \$. La moitié des arrondissements de Montréal comptent une majorité de femmes travaillant à temps partiel. Par contre, dans tous les arrondissements, il y a une plus grande proportion de femmes que d'hommes travaillant à temps partiel.

Sur la population totale des 15 ans et plus, le pourcentage d'hommes actifs sur le marché du travail est beaucoup plus élevé que pour les femmes, 70 % contre 57 %. Chez la population immigrante, le pourcentage est de 68 % chez les femmes et 51 % chez les hommes. La proportion d'hommes et de femmes travaillant à temps plein est comparable. Le travail à temps partiel est en baisse comparativement à 1996.

Les femmes se retrouvent majoritairement dans les secteurs d'emploi traditionnellement féminins : fabrication, commerce de détail, santé et services sociaux. La même réalité est vécue chez les femmes immigrantes sauf qu'elles sont sur-représentées en fabrication, les femmes immigrantes sont deux fois plus présentes dans les usines.

En ce qui a trait au domaine d'étude, il est important de souligner que le quart des hommes diplômés le sont dans les techniques et métiers des sciences appliquées alors que chez les femmes, cette proportion se retrouve dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration des affaires. On remarque des différences notables dans le domaine de la diplomatie de l'enseignement, où les femmes sont représentées avec 13 % et les hommes avec 4 %.

Dans les professions liées à la santé, on note également une plus importante présence des femmes avec 13 % contre 5 % pour les hommes. Toutefois, les hommes sont représentés en grand nombre (24 %) dans les domaines techniques et les métiers de sciences appliquées, tandis que les femmes n'y sont présentes qu'à 4 %. Les deux sexes sont représentés en proportion relativement importante dans le commerce, la gestion et l'administration (20 % pour les hommes et 25 % pour les femmes). Les femmes sont très peu diplômées dans les domaines du génie, des sciences appliquées, des sciences agricoles et biologiques, des techniques et métiers des sciences, dans les mathématiques et en informatique.

Malgré un taux de scolarité à la hausse – 30 % de la population montréalaise a fréquenté l'université et a récolté un diplôme - le sort des femmes pauvres ne s'est guère amélioré. Malgré le fait que les Montréalaises sont un peu plus nombreuses que les hommes à posséder un diplôme post-secondaire, les écarts dans les revenus d'emploi se maintiennent et même s'agrandissent entre les femmes et les hommes. On remarque qu'une plus grande partie des femmes immigrantes a un niveau de scolarité se situant en deçà du diplôme d'études secondaires et que la majorité des hommes (51 %) et des femmes (58 %) de la

population immigrante n'ont aucun diplôme ou certificat. Le tiers des Montréalais de 15 à 24 ans ne fréquente pas l'école.

La pauvreté des femmes augmente à Montréal; voici quelques chiffres et données en bref qui illustrent de façon éclatante cette affirmation :

- L'écart de revenu entre hommes et femmes se maintient et même augmente au lieu de se réduire. En cinq ans, soit entre 1996 et 2001, une période pourtant considérée comme un période de croissance économique au Canada et en Amérique du Nord, en général, les femmes n'ont pas pu réduire de façon marquée l'écart structurel au niveau des revenus. Peu importe l'indicateur retenu (revenu moyen total, revenu moyen d'emploi, revenu des familles monoparentales, etc.) les écarts entre les femmes et les hommes subsistent.
- Une étude⁴ démontre que les personnes âgées qui résident dans les habitations à loyer modique (HLM) étaient des travailleurs et travailleuses et que ces personnes âgées sont majoritairement des femmes.
- Le pourcentage des familles monoparentales dirigées par une femme atteint maintenant 18 % des familles montréalaises. Les mères de ces familles sont à 40 % des femmes immigrantes.
- Le taux d'activité demeure plus faible chez les femmes, en particulier chez celles qui ont des enfants à la maison.
- Les femmes sont très présentes dans les postes à temps partiel et elles font toujours davantage d'heures de travail non rémunéré à la maison que les hommes.

Les femmes montréalaises sont encore très souvent minoritaires dans les lieux de décision. Bien que la Ville de Montréal ait adopté la Déclaration mondiale des femmes dans la gouvernance locale⁵ et qu'elle vient de créer un Conseil des Montréalaises qui a pour mandat de conseiller le comité exécutif et le conseil municipal sur toutes les questions ayant un impact sur les conditions de vie des Montréalaises, et d'élaborer une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, nous constatons que la parité au sein des instances décisionnelles politiques de la Ville n'est pas atteinte.

Ainsi, dans l'ensemble des élus de la Ville de Montréal, on retrouve 32 femmes sur une possibilité de 105, soit 30 %; trois d'entre elles sur une possibilité de 12 (soit 25 %) ont été nommées à l'Exécutif. Elles ne sont que 4 femmes sur 18 (soit 22 %) membres des 4 comités stratégiques et aucune d'entre elles n'exerce la présidence du comité. On note la présence de 9 mairesses d'arrondissement sur 27, soit 33 %. Trois femmes sur une possibilité de 14 (soit 21 %) ont été nommées à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Au niveau administratif, la présence des femmes dans les postes de haute direction est encore plus faible. Ainsi, on retrouve 2 femmes sur 11, soit 18 %, à la direction générale et à la direction des services centraux, alors que l'on retrouve un faible 7% (2 sur 27) de présence féminine à la direction d'arrondissement.

Malgré les engagements et les mesures prises depuis plusieurs années, la parité n'existe pas non plus à la Conférence régionale des élus de Montréal. La représentation des femmes au conseil d'administration et au comité exécutif est respectivement de 35 % et de 43 %. En chiffres absolus, au conseil d'administration: 37 femmes sur 74 sièges dont deux

⁴ Forum des citoyens âgés de Montréal, *Étude descriptive des aîné(e)s vulnérables vivant en HLM*, (septembre 2004)

⁵ Union internationale des villes et pouvoirs locaux (IULA), *Déclaration mondiale sur les femmes dans le gouvernement local*.

vacants; parmi les élus : 24 femmes sur 74 et parmi les représentants socio-économiques : 13 femmes sur 37. Au comité exécutif : 6 femmes sur 14.

Au niveau des commissions scolaires, la situation est semblable. Globalement dans les cinq commissions scolaires présentes sur l'île de Montréal, les femmes représentent 35 % des commissaires élues (39 femmes sur 112 commissaires). Nommément : la Commission scolaire Lester-B. Pearson, 7 femmes sur 21, soit 33 %; la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, 8 femmes sur 21, soit 38 %; la Commission scolaire English-Montréal: 6 femmes sur 22, soit 27 %; la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys: 11 femmes sur 27, soit 41 % et la Commission scolaire de Montréal: 7 femmes sur 21, soit 33 %.

La parité n'est pas atteinte dans les autres structures étatiques telles le Conseil régional des partenaires du marché du travail : 8 femmes sur 24 sièges, soit 33 %; l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal : 7 femmes sur 16 membres, soit 44 %. Elles sont également peu présentes dans les conseils d'administration des sociétés privées.

À cet effet, le comité Femmes et développement régional a initié plusieurs actions, avec entre autres, la participation financière du gouvernement du Québec par l'entremise du programme *À égalité pour décider*. Ainsi, nous avons soutenu des campagnes de sensibilisation sur les élections dans les commissions scolaires et dans le réseau de la santé et des services sociaux, organisé des sessions de sensibilisation sur la réorganisation municipale et les enjeux pour les femmes, etc. Nous avons également produit un document⁶ sur les obstacles que rencontrent les femmes qui siègent dans des instances décisionnelles.

⁶ Comité Femmes et développement régional, Conseil régional de l'île de Montréal, *Portrait de femmes siégeant aux instances décisionnelles dans les organismes de développement local et régional sur l'île de Montréal*, (2001)

Chapitre deux : approches proposées

Le document de consultation nous propose trois approches pour concrétiser l'idéal d'égalité véhiculé dans le document.

Nous reprendrons dans les pages qui suivent ces trois leviers en les commentant. Ainsi, pour nous, le premier levier, l'approche spécifique, devient une politique spécifique en matière de condition féminine, tandis que le deuxième levier, l'approche transversale nous semble essentielle. Pour ce qui est du troisième levier, l'approche sociétale, nous considérons qu'il s'agit non pas d'un levier d'intervention mais d'un débat de société qui devrait interpeller toutes les Québécoises et tous les Québécois.

2.1 Approche spécifique ou nouvelle politique spécifique ?

L'état de situation dressé dans les premières 25 pages de l'avis du Conseil se termine sur un nouveau constat qui, entre autres, indique que « l'opinion publique fortement répandue considère que l'égalité pour les femmes au Québec est atteinte, grâce en grande partie à leur réussite scolaire »⁷.

C'est probablement une des grandes difficultés, et nous ajouterions même une des grandes mystifications, auxquelles on se heurte actuellement. Les avancées, parfois fulgurantes, des femmes dans certains domaines laissent croire que l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte. Or, malgré une égalité de droit, il n'en est rien comme le démontrent les quelques statistiques mentionnées précédemment. Dans notre société, les inégalités basées sur la discrimination sexuelle sont moins flagrantes qu'il y a trente ans, mais elles demeurent. Elles sont par ailleurs plus difficiles à démontrer et exigent des études et une expertise plus approfondie qu'avant.

Ainsi, en est-il de la fréquentation scolaire. Il est vrai que les jeunes hommes ont un taux de décrochage scolaire plus élevé que les jeunes filles. Il faut également souligner que le décrochage scolaire pour les deux sexes est plus important dans les milieux socio-économiques défavorisés comme le démontre notre étude statistique⁸. Ainsi dans l'arrondissement Westmount, milieu économiquement favorisé, 62 % des personnes de plus de 20 ans ont un diplôme d'études universitaires, 6 % des personnes de plus de 20 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires et 18 % de la population âgée de 15 à 24 ne fréquentent pas l'école. Inversement, dans l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc Extension, milieu défavorisé, on y retrouve 17 % des personnes de plus de 20 ans ayant un diplôme universitaire, 40 % des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et 35 % de la population de 15 à 24 ne fréquente pas l'école.

Cependant, l'écart salarial persistant entre les travailleuses et les travailleurs lance le message suivant aux étudiantes et étudiants : les études sont moins importantes pour gagner sa vie lorsqu'il s'agit du groupe des hommes et, inversement, le groupe des femmes, pour gagner sa vie, doit étudier. Ce que nous démontre la même étude statistique, et qui nous préoccupe particulièrement, c'est la faible diversification des choix vocationnels des jeunes femmes, leur absence dans les domaines d'étude à forte pénurie de main-d'œuvre

⁷ page 28 du document de consultation

⁸ voir note 3

ou demandant un haut savoir technologique. Ce sont pourtant ces emplois de haut savoir technologique qui sont déjà les emplois d'avenir dans la Métropole québécoise.

C'est probablement en constatant les différences socio-économiques entre les femmes et les hommes que le document de consultation nous invite, avec la première orientation, à « favoriser la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes féminins et masculins et par la promotion de valeurs et de comportements égalitaires ». C'est un objectif fort louable que nous approuvons. Cependant, cela relève d'un large débat public que nous devrions avoir alors que la responsabilité gouvernementale est de faire en sorte que les femmes jouissent des mêmes droits et privilèges, et de s'assurer qu'il y ait une véritable égalité entre les sexes. D'ailleurs, l'histoire des luttes féministes illustre que les femmes revendiquaient des droits que les hommes avaient déjà : les femmes recherchaient l'égalité que les hommes avaient entre eux (droit de vote, droit au travail, droit d'héritage...). Malheureusement, diront certaines personnes, revendiquer l'égalité selon les sexes n'est pas synonyme de l'égalité sociale, même si la pensée féministe la plus largement répandue au Québec prône une meilleure répartition de la richesse entre toutes les personnes. C'est donc le maintien de deux groupes de sexe différent, où un groupe a plus de droits et de pouvoirs que l'autre, qui fait que l'on parle d'une discrimination systémique envers le groupe dominé, dans ce cas ci, les femmes.

La CRÉ de Montréal juge que l'avis du Conseil a été peu loquace en matière de discrimination systémique. Dans les faits, les deuxième et troisième parties de l'Avis abordent peu la discrimination systémique, pas plus qu'elles n'abordent clairement et courageusement le rapport de pouvoir (ou de résistance au changement) entre les femmes et les hommes. Nous déplorons cette lacune et aussi le changement de ton entre les deux parties du document. L'avis du Conseil fait comme si l'égalité entre les femmes et les hommes était atteinte et que désormais nous n'avons qu'à rester vigilants pour conserver cet équilibre presque parfait, comme s'il n'y avait plus un groupe ayant moins de pouvoir que l'autre groupe. C'est sûrement pourquoi le verbe le plus utilisé pour rendre compte de l'approche spécifique de la stratégie est « maintenir ».

Pour contrer cette discrimination systémique, il faut donc faire des changements sociaux importants dans les lois et politiques qui nous régissent ainsi que dans les coutumes et les mentalités. Pour y arriver le plus efficacement possible, il faut créer, tel que nommé par la Convention internationale⁹ et signée par le Canada, des mesures temporaires spéciales telles que déjà mises en place par le gouvernement du Québec : le programme d'accès à l'égalité en emploi, l'implantation de services d'orientation pour les métiers non traditionnels, la création du Conseil du statut de la femme, le programme *À égalité pour décider*, etc. Les mesures et programmes spécifiques mis sur pied à l'intention des Québécoises ont accéléré le « rattrapage » des femmes, dans différents domaines et secteurs, pour qu'elles soient considérées à égalité des hommes. Il faut poursuivre nos efforts collectifs et c'est pourquoi nous demandons une politique spécifique en condition féminine qui maintiendra, le cas échéant, des actions, des mesures, mais en développera aussi de nouvelles pour contrer la discrimination systémique.

Il faut aussi garder en mémoire que nombre de ces mesures spécifiques destinées aux femmes ont été bénéfiques à toute la société. Pensons ici aux mesures de congés parentaux qui n'auraient pas vu le jour sans les congés de maternité.

⁹ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (recommandation numéro 25 au sujet des mesures temporaires)

Conséquemment, la CRÉ de Montréal recommande que soit élaborée, dans les plus brefs délais, une politique portant spécifiquement sur l'égalité des femmes (ou de condition féminine) pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles sont l'objet.

Nous considérons, à l'instar du groupe des 13¹⁰ et de plusieurs comités femmes des anciens Conseils régionaux de développement que les cinq enjeux suivants devraient être partie prenante de cette politique:

- le rôle central et majeur de l'État, dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la fin de la discrimination systémique envers les femmes, en réaffirmant clairement son adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- la reconnaissance du travail rémunéré et non rémunéré des femmes;
- l'autonomie et la sécurité économique des femmes;
- les violences faites aux femmes;
- et la représentation des femmes dans les institutions politiques et les structures décisionnelles tant au plan national, régional que local.

Plusieurs des éléments ci-haut mentionnés se retrouvent inclus dans les orientations du document de consultation. Notons rapidement que l'orientation 2 sur la promotion de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et la correction des inégalités, l'orientation 4, qui porte sur l'amélioration des services de santé et de bien-être et celle bien précise sur l'élimination de toute violence (orientation 5) ou encore la 6^e sur la participation des femmes au pouvoir sur les plans national, régional et local.

Par ailleurs, dans une perspective d'équité entre les régions, cette politique doit comporter des balises nationales tout en incitant à la mise en œuvre d'initiatives régionales avec des actions et des indicateurs de résultats régionaux pour tenir compte des situations particulières.

Ainsi, soutenue par le gouvernement, la CRÉ de Montréal pourrait travailler encore plus activement dans le cadre de trois de ces dossiers importants :

Premièrement, la discrimination vécue par les femmes immigrantes. Nous rappelons que plus d'un Montréalais sur quatre est immigrant et que la population immigrante montréalaise est composée presque également de femmes et d'hommes.

Deuxièmement, le développement d'un axe important de travail sur l'entrepreneuriat au féminin. Pour ce faire, nous aimerions avoir accès au programme Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat au féminin (FIEF), programme dédié aux femmes entrepreneures dans les régions-ressources.

¹⁰ Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), Centre de documentation en éducation des adultes et condition féminine (CDEACF), Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), Cybersolidaires, Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec (FRHFVDQ), Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN), Femmes autochtones du Québec inc, Femmes regroupées en options non traditionnelles (FRONT), L'R des centres de femmes, Nouveau Départ, Regroupement Naissance_Renaissance, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (RPMHTFVVC), Regroupement québécois des CALACS, Relais-femmes, Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), Réseau des tables régionales des groupes de femmes, Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF).

Troisièmement, la place paritaire des femmes dans les instances locales et régionales. Il nous semble que les efforts soutenus pour assurer le nombre paritaire de femmes et d'hommes dans les instances locales, régionales et nationales doivent être consentis pour atteindre notre objectif. Notons le résultat probant de l'Assemblée nationale du Pays de Galle où, aux dernières élections proportionnelles de 2003, les femmes représentent la moitié des élus. C'est le plus haut degré de parité de toutes les assemblées législatives du monde.

D'après l'Union interparlementaire, le Canada se classe au 36^e rang sur 181 pays pour son pourcentage de femmes membres de parlements nationaux (20,6 % en 2000). Au Québec, depuis avril 2003, les femmes représentent 30 % des membres de l'Assemblée nationale. C'est un énorme progrès par rapport au 1,1 % de femmes élues en 1962 et au 6,6 % en 1981. Mais tel qu'indiqué dans le bulletin de nouvelles du Mouvement pour la représentation équitable du Canada (août 2003), et si la tendance se maintient, il faudra attendre l'an 2050 pour parvenir à la parité réalisée au Pays de Galle.

Dans le but de remédier à cette situation inégalitaire de représentation politique et décisionnelle, nous demandons que le programme *À égalité pour décider* demeure et soit bonifié. Nous souhaitons également récupérer notre droit d'y soumettre une demande financière, droit perdu suite à changement de statut légal.

Pour ces raisons, la CRÉ de Montréal recommande que la politique en condition féminine comporte des balises nationales avec des indicateurs de résultats clairs et permette la mise en œuvre d'actions régionales pour des besoins et préoccupations propres à chaque région.

Cependant, il ne faut pas confondre l'utilisation d'une politique, aussi pertinente soit-elle, avec une volonté politique clairement énoncée en faveur de la réduction des inégalités des femmes dans les lois et programmes gouvernementaux. Une des façons d'exprimer cette volonté politique claire consisterait à nommer une ministre responsable en condition féminine. Celle-ci serait secondée par le Secrétariat à la condition féminine qui pourrait lui fournir l'expertise et le soutien administratif nécessaire à la réalisation de son mandat. Le Conseil du statut de la femme, par son mandat de consultation et d'étude, pourrait également être mis à contribution.

Pour ces raisons, la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement du Québec nomme une ministre responsable de la condition féminine; que cette ministre soit secondée dans son mandat par le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, organismes différents gardant leur mission respective d'origine.

2.2 L'approche transversale

Pour éliminer la discrimination systémique envers les femmes, le Conseil du statut de la femme met également de l'avant la nécessité d'avoir une approche transversale qui « vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes ». Ceci implique bien sûr un examen des lois, des politiques, programmes et services publics : a-t-on tenu compte des effets différents de ceux-ci sur la situation des femmes et la situation des hommes ? Comment assure-t-on un traitement équitable de ces deux groupes et comment corrige-t-on les inégalités ?

Nous abondons dans le sens du Conseil du statut de la femme qui met en évidence l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes ou de l'approche intégrée de l'égalité, surtout lors des étapes de conception et d'application des futures politiques. Malgré les sept projets d'utilisation de cette analyse dans différents ministères menés sous la gouverne du Secrétariat à la condition féminine, nous constatons tous les efforts que les ministères ont à fournir ne serait ce que pour présenter des données ventilées. Ce sont ces difficultés, de montrer que la situation des femmes et des hommes est différente et de déceler les impacts différents des grandes visions, ou grandes politiques dites universelles, qui a fait que le comité *Femmes et développement régional* est intervenu lors du Forum régional portant sur le document *Briller parmi les meilleurs* pour suggérer de faire la collecte de données ventilées selon les sexes et d'en faire une analyse.

D'ailleurs, le comité *Femmes et développement régional* a déjà produit, au cours de l'année 2000, un guide sur l'utilisation de ce moyen dans un contexte de développement régional¹¹.

De plus, il faudrait, dans l'analyse qui est faite des données ventilées par sexe, porter une attention particulière au groupe qui est le plus souvent discriminé en raison de son sexe, les femmes. Il faudrait aussi porter une attention particulière aux groupes qui sont multi-discriminés. Nous pensons ici aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones, aux femmes handicapées, aux femmes lesbiennes.

Il faudra sensibiliser les acteurs politiques, sociaux, économiques à cette approche qui, redisons-le, n'est pas une panacée mais un outil de plus pour contrer la discrimination systémique.

Afin que l'utilisation de cette méthode soit normalisée et homogène parmi les décideurs et planificateurs tant nationaux que régionaux, la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement mette en place des formations pour l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, ou l'approche intégrée de l'égalité, et généralise son utilisation.

2.3. L'approche sociétale

Dans le document de consultation, l'approche sociétale fait référence à l'intégration des hommes comme sujets et acteurs de l'égalité entre les femmes et les hommes et vise à interpeller les diverses composantes de la société¹², à soutenir la responsabilité et la participation des hommes à la construction de l'égalité, formaliser des alliances avec les conférences, les commissions scolaires, les municipalités les entreprises, les médias, les partis politiques et les syndicats¹³.

Il nous semble que l'approche sociétale, le troisième levier de la stratégie, mériterait un plus large débat social que ne permet pas une commission parlementaire. Rappelons ici que les problèmes des hommes évoqués dans le document ne proviennent pas du fait qu'ils font partie d'un groupe discriminé ou de rapport de pouvoir inégal entre les sexes. On ne peut donc pas en traiter de la même manière que l'élimination de la discrimination systémique

¹¹ Comité Femmes et développement régional, Conseil régional de développement de l'île de Montréal, *Pour un développement égalitaire sur l'île de Montréal : l'analyse différenciée selon les sexes* (2000)

¹² page 39 du document de consultation

¹³ page 41 du document de consultation

envers les femmes. Il ne s'agit pas de mettre en place des mesures pour atteindre l'égalité, pour permettre une diversification professionnelle des femmes ou pour corriger les inégalités provoquées par une inégalité de traitement. Il s'agit plutôt de changer des mentalités, aller chercher l'adhésion de la plus large portion de la population québécoise pour changer nos manières d'être comme citoyenne et citoyen, comme parent, comme travailleuse et travailleur.

Le document de consultation fait largement état de ce besoin de transformer les rôles sociaux (1^{ère} orientation), de reconnaître la parentalité et mettre en place une meilleure articulation des temps sociaux (3^e orientation), d'assurer l'ancrage de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement (7^e orientation). Nous croyons cependant que pour s'engager dans ces modifications profondes de société, il faut pouvoir en discuter largement ce que ne permet pas le cadre d'une commission parlementaire.

D'ailleurs plusieurs des enjeux mentionnés plus haut ont fait l'objet de consultations gouvernementales. Nous pensons ici à la consultation précédant le dépôt d'un projet de politique en conciliation travail-famille. La CRÉ de Montréal y a déposé un avis au gouvernement (que nous annexons au présent mémoire) et suivra de près les travaux menant à l'adoption d'une politique.

À partir de l'expertise développée par le comité Femmes et développement régional et les prises de positions antérieures de la CRÉ de Montréal, nous ne nous sentons pas prêts à donner notre avis sur plusieurs des orientations proposées. Nous sommes cependant prêts à participer à un large débat public qui permettra à l'État québécois de promulguer une Déclaration de principe sur l'égalité des femmes et des hommes.

Pour y arriver, nous suggérons un débat national regroupant le plus largement possible tous les acteurs socio-économiques et politiques. Ce débat pourrait être précédé par des rencontres régionales pour assurer la prise de parole du plus grand nombre de citoyennes et de citoyens.

Pour faire en sorte que toutes et tous se sentent interpellés par ce débat, nous croyons qu'il devrait être organisé par un organisme déjà existant, reconnu pour son impartialité. Nous ne retenons pas l'idée de la création d'un Conseil de l'égalité : créer un organisme pour organiser un débat de société semble inapproprié. En tout respect pour le mandat que nous portons au Conseil du statut de la femme, nous croyons que cet organisme pourrait être jugé comme partie prenante du débat et donc ne serait pas vu comme impartial. Nous pensons ici à la Commission des droits de la personne qui, par nature, doit s'assurer que les citoyennes et citoyens bénéficient des droits en toute égalité et équité. D'ailleurs, la Déclaration de principe de l'égalité entre les femmes et les hommes viendrait renforcer la Charte québécoise des droits et libertés, charte déjà à la base du travail de la Commission.

C'est pour ces raisons que la CRÉ de Montréal recommande que le gouvernement du Québec organise un large débat national de société sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura pour objectif de mettre au point une déclaration de principe à être votée par l'Assemblée nationale. Ce débat national pourrait être précédé par des rencontres régionales afin de permettre au maximum de citoyennes et de citoyens de participer.

La Conférence régionale des élus de Montréal recommande :

1. Plutôt qu'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes basé sur une stratégie composée de trois approches (approche spécifique, approche transversale et une approche sociétale), nous recommanderons trois actions distinctes :
 - a) L'adoption d'une déclaration de principe de l'Assemblée nationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - b) La mise au point d'une politique spécifique en condition féminine ou pour l'égalité pour les femmes;
 - c) L'utilisation généralisée de l'analyse différenciée selon les sexes pour toutes les politiques et lois du gouvernement du Québec
2. Que les réalités, les préoccupations et les rapports sociaux différenciés entre les sexes dans la population immigrante soient pris en compte et deviennent partie intégrante de la démarche gouvernementale en matière d'égalité.
3. Que soit élaborée, dans les plus brefs délais, une politique portant spécifiquement sur l'égalité des femmes (ou de condition féminine) pour enrayer les causes de la discrimination systémique dont elles sont l'objet.
4. Que la politique en condition féminine comporte des balises nationales avec des indicateurs de résultats clairs et permette la mise en œuvre d'actions régionales pour des besoins et préoccupations particulières dans les différentes régions.
5. Que le gouvernement du Québec nomme une ministre responsable de la condition féminine; que cette ministre soit secondée dans son mandat par le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du statut de la femme, organismes différents gardant leur mission respective d'origine.
6. Que le gouvernement mette en place des formations pour l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes, ou l'approche intégrée de l'égalité, et généralise son utilisation.
7. Que le gouvernement du Québec organise un large débat national de société sur l'égalité entre les femmes et les hommes qui aura pour objectif de mettre au point une déclaration de principe à être votée par l'Assemblée nationale. Ce débat national pourrait être précédé par des rencontres régionales afin de permettre au maximum de citoyennes et de citoyens d'y prendre part.